



## AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES SUR LE SITE INTERNET ET LES RESEAUX SOCIAUX (FACEBOOK, INSTAGRAM)

Dans le cadre des activités du passeport vacances, les participants pourraient être photographiés à des fins de "faire connaître" les activités du passeport, ainsi que pour en garder un souvenir.

Ces clichés pourraient être publiés sur notre **site internet** ([www.pass-valbal.ch](http://www.pass-valbal.ch)), ainsi que sur nos pages **Instagram** et / ou **Facebook**.

Dans tous les cas, ces photographies ne seraient accompagnées d'aucune sorte d'information susceptible de rendre identifiables vos enfants et votre famille. Le nom de famille ne sera pas mentionné. Il n'en sera pas non plus fait un usage abusif. Nous préconiserons la tendance des photos de groupe et non de type "portrait rapproché".

Les photos prises dans l'espace public, si elles sont prises au su de toutes les personnes présentes et si les personnes représentées sur les photos n'en constituent pas le sujet principal ne nécessitent pas d'une autorisation spécifique.

Le comité du passeport vacances Vallorbe-Ballaigues ne peut exercer de contrôle sur les éventuelles images qui seraient prises et publiées par la presse locale.

Nous considérerons **avoir votre approbation** quant aux publications de photographies, sauf en cas de **refus** au moyen du formulaire ci-dessous, dûment complété et signé **au plus tard le premier jour du passeport**.

Le comité du Passeport Vacances Vallorbe-Ballaigues

~~~~~

**Nom / Prénom de l'élève :** .....

**Date de naissance :** .....

**Domicile (ville) :** ..... **Classe :** .....

**NON, je refuse** la publication des photographies sur lesquelles mon enfant apparaîtrait.

*Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom.*

Lieu / date ....., le .....

Signature du parent ou tuteur légal

(Signature du participant au passeport)

.....

.....